



Compte rendu Comité technique ministériel du 10 avril 2019

10 avril 2019

Le comité technique ministériel s'est réuni le 10 avril 2019 sous la présidence de Sophie Delaporte, Secrétaire générale.

L'Alliance du Trèfle était représentée par Valérie Clément, Olivier Lapôtre et Annick Pinard.

L'ordre du jour de ce comité technique portait sur l'examen de deux projets d'arrêtés modifiant les arrêtés du 18 octobre 2001 sur le temps et les cycles de travail au ministère de l'agriculture, dans le cadre de la mise en place du Brexit.

En introduction Sophie Delaporte a indiqué que les discussions étaient toujours en cours entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne, et que l'arbitrage interministériel n'était pas rendu pour les cycles de travail pouvant être appliqués aux agents qui réaliseront les contrôles sanitaires et phytosanitaires. Elle a précisé que les deux textes examinés lors du CTM ne dérogent pas aux garanties minimales et que deux hypothèses de cycles de travail seront également présentés. Le dispositif réglementaire comprend également des textes dérogeant aux garanties minimales qui feront l'objet d'une présentation ultérieure au CHSCTM puis au CTM.

Patrick Dehaumont, directeur général de l'alimentation, a confirmé la situation extraordinaire et salué le travail collectif pour la construction d'un dispositif en un temps record, même si tout n'est pas terminé. Pour lui, mêmes si les négociations s'achèvent sans doute vers un nouveau report, il faut continuer à se préparer pour ne pas être pris de court.

Aujourd'hui tous les nouveaux points de contrôle frontaliers (PCF) français sont agréés et les 13 textes européens à modifier ont été adoptés le 9 avril. Le dispositif technique pour l'importation est calé et il reste à régler les problèmes de contingence et la signature des textes.

50 ETP ont été recrutés et un appui des vétérinaires du CGAAER et de l'ENSV (35 ETP) et des agents des Douanes (35 ETP), est prévu. Les affectations ont été calibrées et notifiées et les agents savent où ils doivent être en cas de Brexit « dur ».

Le processus de recrutement se poursuit sur 2019 et le PLF 2020 devra prendre le relais. Même sans Brexit « dur », il faudra prévoir le recrutement d'agents supplémentaires.

En ce qui concerne l'exportation vers le Royaume-Uni, les discussions sont en cours. Actuellement le Royaume-Uni ne prévoit pas de contrôles systématiques à l'entrée mais des documents. Le système « Traces » sera maintenu pendant 9 mois.

Propositions de l'administration

1. Présentation des 2 projets d'arrêtés

Servane Gilliers Van Reysel présente les deux projets d'arrêtés pour les agents affectés dans les postes d'inspection frontaliers :

* le premier projet modifie l'arrêté du 18 octobre 2001 relatif aux cycles de travail au ministère de l'agriculture en prévoyant :

- un repos hebdomadaire de deux jours consécutifs, ne comprenant pas nécessairement le dimanche,
- un temps de travail pouvant être porté à 44 heures par semaine.

* le deuxième projet modifie l'arrêté du 18 octobre 2001 portant application du décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État au ministère de l'agriculture en prévoyant :

- l'absence de compensation pour le travail du samedi et du dimanche lorsque ces jours sont travaillés en application du cycle de travail normal du service.

2. Organisation du travail : réflexion sur les cycles de travail

Deux options sont présentées :

* cycle dit « de la capitainerie » :

- durée quotidienne de travail et amplitude de la journée de 12h15 maximum,
- repos hebdomadaire de 24 heures au minimum,
- nuits représentant la moitié des obligations de service des agents, période de référence en moyenne de 5 jours,
- réduction de la durée du temps de travail au minimum à 1466 heures avec les compensations. Dans ce cadre, les agents effectuent 122 journées de travail par an : 61 jours et 61 nuits,
- repos au moins 2 dimanches sur 5.

* cycle des agents des douanes :

- durée maximale quotidienne de travail de 14 heures,
- repos quotidien minimum de 6 heures,
- durée hebdomadaire du cycle de 36 heures en 3 fois 12 heures chaque semaine (2 jours et 1 nuit),
- durée annuelle 1607 h.

Les deux cycles prévoient une dérogation aux garanties minimales ce qui nécessite un décret en conseil d'État). L'administration a indiqué qu'un arbitrage du Premier ministre était attendu.

3. Dispositif indemnitaire

Le dispositif prévoit :

- une indemnisation financière des interventions liées aux astreintes pour tous les agents concernés avec un taux aligné sur les DDI, c'est à dire 16€ par heure de jour et 22€ par heure de nuit, samedi, dimanche et jours fériés, en complément du taux journalier d'astreinte de 25€,
- une revalorisation de l'indemnité de la sujétion liée au travail de nuit avec un taux horaire porté de 7,62€ à 14,93€ pour tous les agents concernés.

En ce qui concerne ces propositions, un arbitrage interministériel favorable a été rendu.

Discussions avec les organisations syndicales

L'Alliance du Trèfle, comme d'autres organisations syndicales, s'interroge sur la nécessité de mettre en place des dispositions réglementaires spécifiques sans connaissance des flux. Pour elle, c'est ouvrir la porte à l'extension de ces cycles aux abattoirs de volaille, ou à d'autres PCF, conduisant à une forte régression des conditions de travail pour les agents du ministère.

Les deux cycles proposés ont des inconvénients : journée de 14 heures pour le cycle des douanes, de 12h15 pour celui de la capitainerie. Il faut faire attention au déphasage avec l'organisation familiale. Pour cela il faudrait pouvoir examiner un plus grand nombre de cycles (au moins 7 semaines) et regarder combien de week-end sont disponibles sur une année.

Patrick Dehaumont a indiqué que le type de travail était différent de celui des douanes, avec un flux permanent sur Calais, d'où le modèle « capitainerie » proposé par la DRAAF.

Francis Geiger, responsable du projet Brexit à la DGAL, a précisé que 80 % des marchandises du Royaume-Uni venant dans l'Union Européenne passent par la France, et parmi celles-ci, 82 % passent par Calais port, Calais Eurotunnel et Dunkerque. Cela représente 100 000 lots par an sous forme de camions et remorques, avec des camionneurs assujettis à des horaires.

Sophie Delaporte a signalé que ces textes ne seraient utilisés que pour le Brexit et conclu sur la question : veut-on que les flux britanniques continuent à passer par la France ou pas ? La volonté du gouvernement est de conserver l'avantage français alors que les ports néerlandais et belges se préparent à accueillir les camions britanniques.

Pour l'Alliance du Trèfle, la suppression des coefficients de compensation des samedis et dimanches est dangereuse, car elle ne s'appliquera pas forcément qu'aux contrôleurs dans le cadre du Brexit.

Si les rythmes de travail sont acceptés par les agents recrutés pour les nouveaux PCF, qu'en est-il pour les agents déjà en poste dans des PCF existants, qui craignent une dégradation de leurs conditions de travail ?

Qu'est-il prévu pour l'administration centrale qui devra pouvoir répondre aux demandes des PCF ?

Patrick Dehaumont a indiqué qu'il s'agissait de contrôles en situation d'urgence avec la charge mentale afférente.

Il a confirmé que le cycle proposé correspondait à la demande des personnes recrutées. L'astreinte permet de prendre en compte des besoins d'intervention exceptionnels ainsi que le soutien local et celui de l'administration centrale.

Le dispositif est construit. Il sera analysé au bout de quelques mois, une stabilisation n'étant pas attendue avant 6 mois. Dans les postes avec un flux ininterrompu, personne ne sera seul de jour comme de nuit.

L'Alliance du Trèfle a évoqué le cas des ISPV vétérinaires stagiaires sortant de l'ENSV qui ont reçu l'ordre d'aller en poste le 12 avril. Auront-ils la possibilité de faire valoir cet engagement et de demander une mobilité plus tôt ?

Sophie Delaporte n'a pas rejeté cette proposition.

L'Alliance du Trèfle a demandé des précisions sur les agents concernés par les astreintes.

Jean-Pascal Fayolle, chef du service des ressources humaines, a précisé qu'il existait dans les DDI une astreinte journalière (25€ par jour) et une astreinte d'intervention pour dédommager le travail effectif (16€ par heure de jour et 22€ par heure de nuit, samedi, dimanche et jours fériés). Dans l'attente de la modification des textes, il est prévu de la souplesse pour mettre les agents des DRAAF au même niveau que ceux des DDI.

L'Alliance du Trèfle a demandé que le taux de base de 14,92€ soit ajusté en fonction de la rémunération des agents afin de compenser la disparition des coefficients de compensation du week-end. Par ailleurs elle souhaite des précisions sur la prise en compte de ces postes dans le RIFSEEP.

Jean-Pascal Fayolle a indiqué que pour le RIFSEEP des TSMA, les discussions étaient en cours, et qu'il était prévu de rehausser le groupe pour les agents affectés dans les SIVEP ouverts en continu. Le RIFSEEP des ISPV sera également corrigé.

Sophie Delaporte a indiqué que le MAA était en attente de l'arbitrage sur les cycles. Elle a proposé une réunion intermédiaire la semaine suivante (18 avril) pour répondre à certaines demandes des organisations syndicales. Les prochains textes devront être présentés en CHSCTM et en CTM.

Le suivi du dispositif de contrôle est nécessaire, car il devra évoluer en fonction des flux. Un groupe de suivi sera mis en place lors de la mise en œuvre effective du Brexit.

Vote

Les projets d'arrêtés ont été soumis au vote tels quels car validés en interministériel. Ils ont recueilli un avis défavorable unanime des organisations syndicales, ce qui impose qu'ils soient à nouveau examinés au cours d'un prochain comité technique ministériel (25 avril).